

# Info.pl@ine

ZOOM sur



TRAITEMENT de SEMENCES

Des éléments pour choisir

N°378 – 10 août 2011 – 4 pages

## ACTUALITES CULTURES

### RECOLTE

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent de vos retours d'informations. Merci à tous ceux qui prennent quelques minutes pour nous les transmettre. Nous avons peu de résultats protéagineux.

Cultures	Rdt moyen	Commentaires
<b>Blé</b> (77 parcelles)	<b>79,6 q/ha</b> (50 à 105)	PS de 77 à 84, protéines de 10,5 à 12,3.
<b>Pois de printemps</b> (10 parcelles)	<b>44,9q/ha</b> (26 à 62)	
<b>Orge de printemps</b> (21 parcelles)	<b>60,3 q/ha</b> (40 à 75)	protéines de 10 à 13,5

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### TRAITEMENT de SEMENCES des CEREALES

#### ✓ Ravageurs et parasites cibles sur céréales d'hiver

##### ➤ La base :

⇒ **Sur blé : avoir un traitement efficace contre la carie et la fusariose.**

Les traitements de semences de base ont pour objectif de lutter contre une contamination de carie et de réduire les pertes à la levée liées à la fusariose et, dans une moindre mesure, à la septoriose.

⇒ **Sur orge d'hiver, escourgeon : avoir une bonne protection contre les fusarioses.**

Les fusarioses sont responsables des fontes de semis. Les produits efficaces contre cette maladie le sont également contre l'helminthosporiose. Le charbon nu est à prendre en compte dans le cas de semences contaminées ou suspectes.

##### ➤ Cas particuliers :

- **Contre le piétin échaudage en blé sur blé**, un traitement spécifique ne se justifie que pour un 2<sup>ème</sup> ou un 3<sup>ème</sup> blé. Le seul disponible est LATITUDE avec une efficacité de 50-60%. Des semis après le 10-15 octobre, avec des variétés adaptées au blé/blé sont des mesures agronomiques efficaces qui permettent de se passer de ce produit. Il doit être associé à un fongicide efficace contre la carie.

- **La mouche grise : le risque se limite aux semis tardifs derrière betteraves** (parfois oignon ou pomme de terre). Pour notre département, les populations de ce ravageur sont faibles.

Dans les situations à risque, il faut d'abord bien respecter les précautions agronomiques :

- bien ajuster la densité de semis au type de sol et aux dates de semis (voir les prochains Info.pl@ine),
- éviter les semis trop profonds et éventuellement rappuyer pour avoir une levée rapide.

Des spécialités comme ATTACK ou SIGNAL permettent de bien contrôler ce ravageur.

- **Le taupin** : en cas de présence (plus de 10 à 15 larves/m<sup>2</sup>), ou pour les blés qui suivent une prairie ou une jachère de plusieurs années, utiliser un produit avec de la téfluthrine (ATTACK). L'imidaclopride est efficace sur les attaques précoces et plus irrégulier sur les tardives (GAUCHO 350, FERAL).

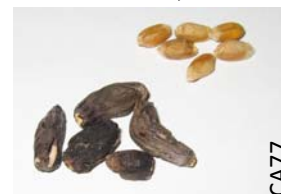
- **Contre les pucerons et les cicadelles**, privilégier la lutte en végétation et l'observation pour éviter des traitements systématiques. Pour les secteurs plus touchés par les cicadelles responsables des pieds chétifs (sud Seine), ne pas semer trop tôt, la lutte en végétation est très aléatoire.

Pour les premiers semis (avant le 10 octobre) et/ou les parcelles abritées, utiliser un traitement de semences insecticides à base d'imidaclopride (GAUCHO 350, FERAL).

- **Ergot des céréales** : surtout présent depuis 2009.

➤ **Observez bien vos futures semences pour détecter d'éventuels sclérotés (dur et couleur noire).**

Il se transmet par les semences et par le sol, et peut être présent sur toutes les graminées sauvages et céréales à paille. Il n'existe aucun moyen de lutte chimique pour le combattre. Dans le cas d'une parcelle contaminée, seuls les moyens de lutte mécaniques sont efficaces pour ne pas retrouver le même problème les années suivantes (labour profond, gestion des bordures de parcelles, contrôle des graminées adventices, triage des semences).



CA77

## ✓ Récapitulatif des traitements de semences

➤ Traitements de semences fongicides : (Source ARVALIS)

Produits commerciaux (l/q)	Matières actives	BLE							ORGE			Coût indicatif (€/q)
		Carie	Fusarioses	Septoriose	Charbon nu	Piétin échaudage	Helminthosporiose	Charbon couvert	Charbon nu	Fusarioses	Piétin échaudage	
Celest Gold Net 0,2	fludioxonil 25 g/l + difénoconazole 25 g/l											8
Celest Net, Embrace net, Effidia Net 0,2	fludioxonil 25 g/l											8
Celest Orge Net 0,2	fludioxonil 25 g/l + tébuconazole 15 g/l + cyprodinil 25 g/l											13
Cerall 1	pseudomonas chlororaphis MA342											11,5
Latitude (*) 0,2	silthiofam 125 g/l											28
Prelude 20 FS 0,076 (Blé), 0,095 (Orge)	prochloraze 200 g/l											7,5 en association
Premis 25 FS (**) 0,2	triticonazole 25 g/l		sur roseum									
Rancona 15 ME 0,1 (Blé), 0,133 (Orge)	ipconazole 15 g/l											
Redigo, Misol 0,1	prothioconazole 100 g/l											9
VITAVAX 200 FF 0,3	thirame 198 g/l + carboxine 198 g/l											6,5

(\*) LATITUDE : restriction d'utilisation d'une année sur deux sur la même parcelle.

(\*\*) PREMIS 25 FS : pas d'action sur Microdochium nivale.

	non autorisé		Bonne efficacité		Efficacité moyenne ou irrégulière		Manque de références sur l'efficacité
---	--------------	---	------------------	---	-----------------------------------	---	---------------------------------------

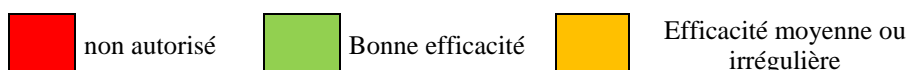
### A noter :

- VITAVAX 200 FF possède également une action corvifuge d'efficacité moyenne.
- PALLAS n'est utilisable que jusqu'au 30 septembre 2011.

➤ Traitement de semences insecticides :

Produit commercial	Substances actives	Céréales à paille					Coût indicatif (€q)
		Pucerons	Cicadelles	Taupins	Mouche grise	Zabre	
Gaicho 350, Ferial * 0,2 l/q	imidaclopride 350 g/l						27
Attack 0,1 l/q	téfluthrine 200 g/l						14
Signal 0,2 l/q	cyperméthrine 300 g/l						17,5

\* Le traitement GAUCHO 350 ou FERIAL est limité réglementairement à une seule utilisation par campagne culturale (attention donc si une orge de printemps est suivie par un blé).



### ✓ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

### ✓ Les précautions à prendre pour les traitements réalisés à la ferme

Par ailleurs, il convient de prendre des précautions pour éviter les risques en manipulant ces produits.

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile.

Rappel : les masques anti-poussières de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### RAPPEL DIRECTIVE NITRATES

Le taux de couverture des sols est assuré :

- soit par une culture d'automne,
- soit par des cultures permanentes (prairies, luzerne ou jachères permanentes),
- soit par des repousses de colza ou des cultures intermédiaires piège à nitrates avant cultures de printemps.

Le taux de couverture des sols passe ainsi de 80 % en 2010 à **90 % en 2011** pour atteindre 100 % en 2012.

➤ Modalités d'implantation et de destruction des couverts en interculture :

	les terres à moins de 25 % d'argile	les terres à plus de 25 % d'argile.
Le semis doit avoir lieu	avant le 15 septembre	avant le 1 <sup>er</sup> septembre
La destruction doit intervenir	après le 1 <sup>er</sup> novembre	après le 15 octobre

La destruction devra être mécanique. La destruction chimique pourra être autorisée par la DDT sur demande justifiée de dérogation écrite à :

la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT)  
Service Agriculture et Développement Rural (SADR)  
ZI Vaux Le Pénil – 288, rue Georges Clémenceau  
BP 596 – 77005 Melun cedex  
Renseignements au 01 60 56 71 71.

➤ Liste des espèces autorisées :

- **espèces autorisées seules ou en mélange** : moutarde, phacélie, radis, seigle, avoine, sarrasin, triticale, ray-grass, nyger, sorgho, maïs, tournesol, navette, caméline, moha, millet, lin, fenugrec.
- **espèces autorisées uniquement en mélange** : colza, orge, blé,
- **légumineuses autorisées uniquement en mélange avec les espèces listées ci-dessus** : vesces, trèfles, minette, pois, féveroles, lentille, gesse (la proportion de légumineuses dans le couvert ne devra pas dépasser 50% du mélange).

**Dérogations** (sur demande écrite auprès de la DDT) : **se reporter à l'info.pl@ine n° 371**

**Si l'une de ces obligations n'est pas respectée au 1<sup>er</sup> septembre, l'obligation d'implanter une CIPAN s'impose.**

## Prochain info.pl@ine le 24 Août 2011



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**

